

CHAPITRE 1 : LES MESURES À PRENDRE POUR ENCOURAGER LA SÉCURITÉ EN SCIENCES

Ce chapitre décrit les mesures que l'on peut prendre au niveau de la classe, de l'école et de la division scolaire et qui peuvent servir de point de départ pour la mise en application de méthodes de sécurité propices pendant l'enseignement des sciences. Ces méthodes peuvent être intégrées dans un programme de sécurité global comprenant les cours de technologie et d'arts visuels, les secteurs de responsabilités du concierge, ainsi que d'autres domaines relevant de l'école. Les consignes de sécurité visent les objectifs suivants :

- prendre des mesures visant à :
 - établir un comité chargé de la sécurité en sciences au sein de la division ou du district scolaire;
 - nommer, dans chaque école, un responsable de la sécurité en sciences, particulièrement en ce qui a trait aux laboratoires de sciences;
 - mettre en place un programme de sécurité pour l'enseignement des sciences dans les écoles;
- faire un inventaire des produits chimiques et procéder à une vérification pour s'assurer que chaque salle de sciences et chaque laboratoire est sécuritaire (voir *Annexe D : Listes de vérification de sécurité*);
- élaborer un système d'étiquetage et de datation, et veiller à ce que chaque produit dangereux soit muni d'une fiche signalétique (FS);
- dépister et éliminer tous les produits dangereux et non nécessaires;
- mettre sur pied un programme permettant de se procurer l'équipement de sécurité, le matériel et les vêtements de protection nécessaires;
- établir une méthode pour s'assurer que l'enseignement des sciences continue de se dérouler dans un environnement sécuritaire, en prenant, entre autres, les mesures suivantes :
 - procéder à une inspection régulière des installations;
 - procéder à une évaluation régulière des risques;
 - établir un système normalisé de passation des commandes;
 - établir des méthodes d'élimination normalisées;
 - normaliser l'étiquetage;
 - assurer une formation régulière des enseignants en cours d'emploi;
- offrir un plan permanent de perfectionnement personnel aux nouveaux enseignants qui se joignent à l'équipe des sciences d'une école.

Une discussion approfondie de chacun des points ci-dessus se trouve dans les chapitres correspondants du présent manuel.